

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ

D -20080132

Restructuration du groupe scolaire Beck Buisson. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire Beck Buisson, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction des Constructions Publiques, il est nécessaire que celle-ci puisse bénéficier d'une mission d'assistance pendant la durée de l'opération, prévue jusqu'au mois d'août 2010.

Le coût de cette prestation est estimé à la somme de 362 000 € T.T.C.

Sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du Cabinet DOMENGER pour un montant de 240 683,04 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense, en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 (classes regroupées) article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080133

Gardiennage et sécurité de la bibliothèque municipale de Mériadeck. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler les prestations de gardiennage et de sécurité de la Bibliothèque municipale de Mériadeck assurées jusqu'au 30 avril 2008 par la société SECURITAS en qualité de sous-traitant de la société DALKIA, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré conjointement entre la Direction de la Logistique et Moyens Généraux et la Bibliothèque.

Le coût des prestations est estimé à la somme annuelle de 540 000 € TTC.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SECURITAS dans les conditions suivantes :

- ⇒ montant forfaitaire annuel avant travaux de requalification : 514 137,60 € TTC
- ⇒ montant forfaitaire annuel après travaux de requalification : 570 062,25 € TTC

Le marché à bons de commande débutera à compter du 1^{er} mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible 3 fois. Il sera conclu sans montant minimum ni maximum comme cela est autorisé à l'article 77-1 du code des marchés publics, concernant les prestations spécifiques qui seront exécutées à la demande et qui seront limitées à 15 % maximum du forfait annuel.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 – article 6282.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080134

**Nettoyage et hygiène de la bibliothèque municipale Mériadeck.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler les prestations de nettoyage et d'entretien de la Bibliothèque municipale de Mériadeck assurées jusqu'au 30 avril 2008 par la société RENOSOL (groupe VEOLIA) en qualité de sous-traitant de la société DALKIA, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré conjointement entre la Direction de la Logistique et Moyens Généraux et la Bibliothèque.

Le coût des prestations est estimé à la somme annuelle de 400 000 € T.T.C. Ce montant comprend le nettoyage des locaux et des vitrages.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société THOMER dans les conditions suivantes :

montant forfaitaire annuel 254 844,73 € TTC correspondant au nettoyage des locaux, les vitrages feront l'objet d'un deuxième appel d'offres.

Le marché à bons de commande débutera à compter du 1^{er} mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 reconductible 3 fois. Il sera conclu sans montant minimum ni maximum comme cela est autorisé à l'article 77-1 du code des marchés publics, concernant les prestations spécifiques qui seront exécutées à la demande et qui seront limitées à 15 % maximum du forfait annuel.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 – article 6283.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080135

Eglise Saint-Michel. Orgue de tribune. Lot 2 restauration du buffet. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20050035 du 31 janvier 2005 relative au programme annuel monuments historiques, la Ville de Bordeaux a engagé la restauration du grand orgue de tribune de l'église Saint-Michel, pour un montant global estimé de 981 154,20 € TTC.

Par la délibération D20070666 du 17 décembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer suite au résultat de l'appel d'offres ouvert, un marché avec le groupement MANUFACTURE D'ORGUES ROBERT FRERES / Atelier BERNARD HURBY pour un montant de 765 424,45 € TTC concernant le lot 1 : facture d'orgues.

Le lot 2 : restauration du buffet, déclaré infructueux a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société QUOIRIN pour un montant de 82 524 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080136

**Location de micro-ordinateurs, serveurs, éléments actifs, périphériques et divers additifs en micro-informatique.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le parc informatique de la Ville de Bordeaux se compose aujourd'hui de 2554 postes de travail répartis dans 190 sites. Les micro-ordinateurs sont connectés à 90 serveurs qui abritent les 180 applications de gestion utilisées par les différentes directions de la mairie.

La politique d'évolution du parc matériel, définie dans le schéma directeur du système d'information et de télécommunications de la Ville de Bordeaux, prend en compte les besoins croissants des services, le développement de l'e-administration mais aussi la démarche de renouvellement régulier des matériels afin que l'obsolescence des matériels ne soit ni un facteur de contrainte dans l'évolution des solutions déployées dans les services, ni une cause d'augmentation des coûts de maintenance.

Sur le plan budgétaire, la politique d'approvisionnement de nos matériels informatique s'appuie pour partie sur une logique de location en crédit-bail.

Administrativement, la location en crédit-bail est un cadre spécifique d'achat qui contraint la ville à passer deux appels d'offres distincts, mais concomittants, permettant de choisir une société qui approvisionnera les matériels et d'autre part une société de crédit-bail.

A titre indicatif, les approvisionnements effectués en crédit bail dans le cadre des contrats actuels s'élève au 31 Décembre 2007 à 544 675,06 €TTC.

L'approvisionnement

Sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert d'approvisionnement de matériel dont la location sera financée par le crédit-bailleur désigné infra au 2. le financement en crédit bail.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SCC pour un montant minimum de 450 000€ TTC et maximum de 1 800 000€ TTC sur la durée totale du marché.

Le marché à bons de commandes sera conclu pour quatre ans à compter de sa notification selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Celui-ci pourra être dénoncé annuellement à sa date anniversaire.

Le financement en crédit bail

Afin de financer en crédit bail les approvisionnements de matériel, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société BNP PARIBAS dans les conditions suivantes :

- ⇒ Taux effectif global sans assurance : 4,32%
- ⇒ pour chaque tranche de financement d'un montant de 1 000 € HT, montant du loyer trimestriel terme échu sans assurance :
 - 126,43€ HT pour une durée de location de 24 mois
 - 87,01€ HT pour une durée de location de 36 mois
 - 67,33€ HT pour une durée de location de 48 mois

Le présent marché sera conclu pour une durée de quatre ans, dans la limite d'un montant maximum de financement de 1 800 000€ TTC conformément au plafond du marché d'approvisionnement auquel il est associé. Ce contrat pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire :

- ⇒ à signer, pour l'approvisionnement des matériels nécessaires au fonctionnement de la collectivité, le marché avec la société SCC en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- ⇒ à signer le marché de financement par crédit-bail des matériels précités avec la société BNP PARIBAS en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6122 et 2183.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080137

Fourniture de pièces détachées automobiles, prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'entretien des véhicules gérés par le Parc Automobile, il est nécessaire d'acheter des pièces détachées et de faire effectuer certaines réparations.

A cet effet, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le service précité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour cycles non motorisés – Etablissements ESCOFFIER CYCLES MARIANI - rabais sur catalogue : 25 %

Lot n° 2 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour engins travaux publics, KUBOTA, HITACHI, LIEBHERR, KRAMER et autres marques et autres marques associées. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 3 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour cyclomoteurs, motocycles, scooters et cycles de marque PEUGEOT et autres – Etablissements ESCOFFIER CYCLES MARIANI - rabais sur catalogue : 25 %

Lot n° 4 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules de marque IVECO et autres marques associées – société AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS - rabais sur catalogue : 5, 10 et 15 % en fonction de la catégorie de pièces détachées.

Lot n° 5 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules P.L et V.U.L de marque RENAULT et autres marques associées – société RENAULT TRUCKS - rabais sur catalogue : de 7 à 47 % en fonction de la catégorie de pièces détachées.

Lot n° 6 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules de marque FORD et autres marques associées – AUTOMOBILES PALAU - rabais sur catalogue : de 13 à 50 % suivant la catégorie de pièces détachées.

Lot n° 7 – Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules de marque MERCEDES et autres marques associées – société ETOILE D'AQUITAINE - rabais sur catalogue : de 5 à 30 % en fonction de la catégorie de pièces détachées.

Lot n° 8 – Prestations pour travaux de carrosserie et peinture pour engins de tous types et VL, VUL, PL – société HABEN CARROSSERIE - rabais sur catalogue : 10 %

Séance du lundi 25 février 2008

Lot n° 9 – Fourniture et prestations de réparations de matériels de radiocommunication – société SYRADE - rabais sur catalogue : 20, 26, 28 % en fonction de la catégorie de pièces détachées.

Lot n° 10 - Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour cyclomoteurs, motocycles, scooters et cycles de marque HONDA et autres Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Les marchés à bons de commande seront conclus à compter de leur notification jusqu'au 20/02/2009 reconductibles 3 fois.

Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement et de ne pas engager la collectivité sur un montant de commande qui ne serait pas atteint, ceux-ci ne comportent ni minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

La dépense annuelle pour ce type de prestations est estimée à la somme de 348 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60639.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080138

Prestations de contrôles techniques des véhicules. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le contrôle technique obligatoire des véhicules gérés par le Parc Automobile, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société AUTO BILAN, pour le lot 1 : contrôles techniques automobiles qui consent un rabais de 35 %.

En ce qui concerne le lot 2 : contrôles techniques des véhicules lourds, remorques et autocars, un nouvel appel d'offres ouvert sera lancé ; aucune offre n'ayant été reçue.

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 20 février 2009, reconductible 3 fois.

Afin d'accorder une plus grande souplesse de fonctionnement au service gestionnaire et de ne pas engager la collectivité sur un montant de commande qui ne serait pas atteint, celui-ci ne comporte ni minimum ni maximum comme le prévoit l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

La dépense annuelle pour ce type de prestations est estimée à la somme de 15 000 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60639.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080139

Fourniture de livres scolaires et non scolaires. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de livres scolaires et non scolaires destinés aux écoles primaires, au Lycée Horticole, au Conservatoire National de Région et au Muséum, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Magasin Scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société MOLLAT, dans les conditions suivantes : montant minimum annuel : 60 000 € TTC et maximum : 200 000 € TTC, rabais sur les livres scolaires 26 %, rabais sur les livres non scolaires 9 %.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an à compter du 10 mai 2008 reconductible 3 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

La dépense pour 2007 sur le marché en cours s'élève à la somme de 138 183,96 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 212 – 322 – 311 – 64 – 11 – 213, article 6067.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20080140

Maintenance des portes et portails automatiques. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques concernant la maintenance préventive et curative des portes, portails, barrières manuelles, motorisées et automatiques, situés dans les différents bâtiments de la Ville de Bordeaux.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société PORTIS Division OTIS pour un montant minimum annuel de 39 225,69 € T.T.C et maximum de 99 225,70 € T.T.C.

Le marché à bons de commande sera conclu à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2008 reconductible 1 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 33 – 64 – 94 – 412 – 421, article 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080141

Ancien immeuble du gaz de Bordeaux. Requalification et création d'un restaurant pour le personnel municipal. Approbation de la phase avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20070400 du 9 juillet 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la création d'un restaurant pour le personnel municipal avec le groupement LASSAUX-POUGET Architectes, François ARNAUDEAU, BETEM Ingénierie, Europe Forces consultants, EUGEE, dans les conditions suivantes :

Estimation prévisionnelle des travaux :	3 678 930.00 € HT (valeur juillet 2007)
Taux de rémunération :	10.44 %
Forfait provisoire de rémunération :	384 080.29 € HT
Missions complémentaires : OPC, SSI	73 210.71 € HT
Total :	457 291.00 € HT, soit 546 920.04 € TTC,

Le diagnostic complémentaire réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de sa mission a mis en évidence une complexité importante pour la réalisation de cette opération de réhabilitation.

En effet, les difficultés rencontrées, résultat conjugué de l'état du bâtiment constaté à l'achèvement du diagnostic et des actions complémentaires souhaitées par la ville pour réaliser une opération exemplaire de réhabilitation HQE, conduisent à prioriser l'intervention sur le nouveau restaurant administratif et impliquent de différer le phasage des travaux sur la partie tertiaire.

Ce montage de l'opération, doit permettre d'assurer la livraison du restaurant pour le début de l'année 2009.

Aussi, les études menées à ce jour sur la globalité de l'opération jusqu'à l'Avant Projet seront poursuivies dans un premier temps pour la création du restaurant pour lequel le Maître d'Oeuvre vient de remettre son Avant Projet Définitif qui aboutit à un montant de travaux de **4 996 000,00 € HT** valeur février 2008.

Ce montant comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la création du restaurant et à sa mise en service (hormis le mobilier de la salle) tout en intégrant la démarche HQE et de nombreuses actions spécifiques assurant une qualité environnementale remarquable telle que :

- ⇒ Le traitement à un niveau élevé de l'enveloppe bâti,
- ⇒ La prise en compte du confort des utilisateurs et en particulier de l'éclairage naturel (façade vitrée et verrière en toiture de la salle du restaurant),
- ⇒ La généralisation des équipements de récupération de chaleur sur les extractions de la cuisine, de la laverie et sur le renouvellement d'air de la salle,
- ⇒ la production de l'Eau Chaude Sanitaire par des panneaux solaires,

Séance du lundi 25 février 2008

⇒ La maîtrise du risque de pollution sonore des riverains par intégration des équipements techniques à l'intérieur du bâtiment.

L'ensemble de ces compléments et l'étude générale sur la globalité de l'opération au niveau de l'avant projet plus importante qu'initialement envisagé, entraînent la modification du marché de Maître d'Oeuvre comme suit :

	en € HT	
- Forfait initial de rémunération	457.291,00	Correspondant à 12,44 % du coût initial des travaux
- Rémunération complémentaire pour étude globale jusqu'à l'Avant projet	60 585,88	
- Nouveau coût des travaux restaurant		4 996 000,00 € HT
- Rémunération complémentaire correspondant aux modifications de programme APD restaurant	30 331,61	
- Nouveau forfait de rémunération	548 208,49	Soit 10,98 % du coût des travaux du présent APD
Soit en € TTC	655 657,35	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'Avant Projet Définitif du restaurant incluant les améliorations et le nouveau coût des travaux validés par les services municipaux compétents,
- autoriser Monsieur le Maire, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre 07/0325 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080142

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Conversion rétrospective du catalogue sur fiches. Avenant au marché 040026.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite à la délibération D 20030346 du 18 juillet 2003, un marché sur appel d'offres ouvert a été signé avec la société SAFIG concernant la saisie informatisée du catalogue sur fiches, décrivant l'ensemble des collections antérieures à 1990 de la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

A quelques mois de l'achèvement de la rétroconversion du catalogue des imprimés, le prestataire vient de communiquer, le plafond définitif du montant de l'opération.

Le montant initial de 484 556 euros TTC avait été estimé sur la base d'appréciations quantitatives moyennes appliquées à l'ensemble des lots alphabétiques. Au fur et à mesure de l'avancement du travail des éléments de mesure permettent aujourd'hui d'établir des projections très précises sur le coût de la dernière tranche.

Comme prévu, celui-ci sera ajusté au prorata du nombre respectif de notices créées et de notices importées à partir du catalogue source de la Bibliothèque nationale de France. Ce mode de calcul, normal dans ce type de prestations, conduit en l'occurrence à un montant supplémentaire de 23 985,32 euros TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 040026, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, au budget de l'exercice en cours, rubrique 321 (bibliothèques et médiathèques), article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080143

**Reprise de la société CREA SYSTEMES par VIDEMONT
Système Urbain. Transfert de marchés. Signature d'avenants.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La société Créa Systèmes est attributaire de plusieurs marchés avec la Ville de Bordeaux suite aux résultats d'appels d'offres ouverts, à savoir :

- marché M050615 : maintenance et évolution du logiciel ViasoftGtc, pour un montant annuel minimum de 11 960 € TTC et maximum de 47 840 € TTC, jusqu'au 21/11/2008,
- marché M050689 : maintenance et évolution des logiciels ViasoftGda et ViasoftNet, pour un montant annuel minimum de 15 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC, jusqu'au 7/02/2008, reconductible 2 fois,
- marché M060028 : fourniture et pose d'équipements électriques, mécaniques et des systèmes de gestion pour l'extension des secteurs à contrôle à bornes escamotables, pour un montant annuel minimum de 200 000 € TTC et maximum de 600 000 € TTC, jusqu'au 14/02/2008, reconductible 2 fois.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Tarascon en date du 7/12/2007 et après redressement de la société CREA SYSTEMES, la proposition de reprise émanant de la société VIDEMONT Système Urbain a été acceptée.

Afin de ne pas interrompre les prestations des marchés en cours, il y a lieu de les transférer à cette nouvelle société jusqu'à leur terme et dans les mêmes conditions financières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants de transfert avec la nouvelle société en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080144

Denrées alimentaires destinées au restaurant Alfred-Daney, le Centre Hélio Marin de la Dune, les crèches et autres services. Transfert de marchés. Signature d'avenants. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des marchés de denrées alimentaires concernant le snack Alfred-Daney, le Centre Hélio Marin de la Dune, les crèches et autres services, trois marchés ont été attribués par appel d'offres ouvert à la société DE LA CRUZ le 15 juin 2005, dans les conditions suivantes :

- restaurant A. Daney, lot 14 : légumes verts et fruits frais, montant minimum annuel 12 000 € TTC, maximum : 48 000 € TTC
- centre Hélio Marin de la Dune, lot 19 : fruits et légumes frais, montant minimum annuel 3 000 € TTC, maximum : 12 000 € TTC
- crèches, lot 27 : fruits et légumes frais et/ou sous vide, montant minimum annuel 38 000 € TTC, maximum : 152 000 € TTC

Cette société signale par courrier avoir transféré son activité commerciale à la société DE LA CRUZ COCAGNE FRAICHEUR depuis le 1er novembre 2007.

Afin de ne pas interrompre le fonctionnement des services concernés, il y a lieu de transférer les marchés 05/0271 – 05/0276 et 05/0284 dans les mêmes conditions financières, jusqu'au 14 juin 2008, reconductibles 1 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants de transfert avec la nouvelle société en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 - 64 – article 60623.

M. GAUTE. -

Mes chers collègues rapidement, la 132 il s'agit de la signature du marché d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du groupe scolaire Beck Buisson.

La 133, une signature de marché pour le gardiennage de la Bibliothèque Municipale. Nous fonctionnons jusqu'à présent sous forme de sous-traitance. Nous lançons un marché en espérant faire des économies.

La 134, rien de particulier. Un marché pour le nettoyage et l'hygiène à la Bibliothèque Municipale.

La 135, nous avons lancé un deuxième appel d'offres qui nous a permis de faire des économies eu égard à la restauration du buffet de l'église Saint Michel.

La 136, pas de particularités. Il s'agit de la location de micro-ordinateurs tant en termes d'approvisionnement que de financements dans le cadre de crédit-baux.

La 137, fourniture de pièces détachées automobiles, pas de particularités à mon sens.

La 138, sur les prestations de contrôles techniques des véhicules la signature d'un marché également.

La 139, la fourniture de livres scolaires et non scolaires, signature d'un marché.

La 140, la maintenance des portes et portails automatiques. Pas de soucis.

La 141, le Gaz de Bordeaux, c'est la requalification et la création - vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Maire - pour le restaurant du personnel municipal. Il s'est avéré que dans le cadre du diagnostic complémentaire par l'équipe de maîtrise d'œuvre des problèmes ont été soulevés, ce qui entraîne malheureusement une estimation supérieure avec une majoration également sur la rémunération que nous avons toutefois négociée avec le maître d'œuvre.

La 142, rien de particulier. Il s'agit de la conversion rétrospective du catalogue sur fiches. C'est un réajustement puisque nous avons dépassé de 23.985,32 euros.

Les 143 et 144 n'apportent aucun commentaire.

La 143, il s'agit d'une entreprise qui a été mise en redressement judiciaire. Donc nous passons les marchés avec l'entreprise qui a repris cette entreprise défailante.

La 144, il s'agit également de céder le marché à une entreprise suite à une cession amiable d'entreprise.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions sur ces délibérations présentées par M. GAUTE ? Je ne vois personne demander la parole.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE